Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25129-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°DVC/DPC/25/129 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ESPERANCE (ADE)- AVANCE SUR SUBVENTION

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

04 DEC 2025

que la convocation a été faite le 19 / 11 / 2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance a été de 19 sur 29.
Nombre de votants : 19

Richard NIRLO

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 novembre à 09 h 30 , le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoints : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - M. Matthias DASSOT - -M. Jean-Louis LATOUCHE - Mme Arielle REZAC.

Conseillers Municipaux : Mme Carole HIVANHOE - M. Mario LECHAT - Mme Marlène RODIER - M. Didier GOPAL - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO - M. Eric THIBURCE- M. Christian ANNETTE - Mme Céline SITOUZE .

Est arrivé en cours de séance : Mme Vivienne DALLEAU à 10h10.

A quitté définitivement la séance : M. Christian ANNETTE à 11h23.

Etaient absents : Mme Nadia WU-TIU-YEN - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. André CHERIMONT -Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER – M. Thierry GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25129-DE

DELIBERATION N°DVC/DPC/25/129

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ESPERANCE (ADE)- AVANCE SUR SUBVENTION

L'Association pour le Développement de l'Espérance (ADE) œuvre depuis de nombreuses années pour accompagner les personnes en difficulté, lutter contre la précarité des ménages, construire le lien social avec les habitants, fédérer les habitants autour du mouvement associatif, améliorer le cadre de vie par la mise en valeur des espaces publics.

La démarche de conduite de projet avec la mobilisation de partenaires institutionnels dont la ville, constitue un point essentiel du travail de l'ADE.
Il s'avère nécessaire de maintenir une continuité de ce travail pour l'année 2026, pour la population des hauts, notamment sur l'Espérance.

Pour permettre à l'association ADE d'atteindre ses objectifs et d'honorer les charges directes liées aux opérations programmées en 2026, le Conseil Municipal décide :

1. d'adopter le principe d'attribution d'une avance sur subvention de quarante-deux mille euros (42 000 €) au bénéfice de l'Association pour le Développement de l'Espérance (ADE).
2. de valider le principe de versement d'une avance sur subvention à hauteur du montant référencé à l'opérateur désigné.
3. d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Cette avance sur subvention sera déduite de la subvention globale 2026.
Les crédits seront imputés sur le Chapitre 65 du budget principal.

La commission Affaires générales, Finances, Economie et Développement réunie le mercredi 12 novembre 2025 a émis un avis favorable.

……

ADOPTE A L'UNANIMITE.

……...

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,

Richard
NIRLO